

Comité d'experts spécialisé CES Évaluation des risques biologiques dans les aliments - CES BIORISK 2022-2026

**Procès-verbal de la réunion
du 18 septembre 2024**

Considérant le décret n° 2012-745 du 9 mai 2012 relatif à la déclaration publique d'intérêts et à la transparence en matière de santé publique et de sécurité sanitaire, ce procès-verbal retranscrit de manière synthétique les débats d'un collectif d'experts qui conduisent à l'adoption de conclusions. Ces conclusions fondent un avis de l'Anses sur une question de santé publique et de sécurité sanitaire, préalablement à une décision administrative.

Les avis de l'Anses sont publiés sur son site internet (www.anses.fr).

Étaient présents le 18 septembre 2024 - Matin :

- Membres du comité d'experts spécialisé : Philippe FRAVALO (président de séance), Frédéric AUVRAY, Mickaël BONI, Frédéric BORGES, Gilles BORNERT, Catherine CHUBILLEAU, Monika COTON, Georges DAUBE, Noémie DESRIAC, Michel FEDERIGHI, Michel GAUTIER, Michèle GOURMELON, Sandrine GUILLOU, Stéphane GUYOT, Didier HILAIRE, Nathalie JOURDAN-DA SILVA, Claire LE MARREC, Sandra MARTIN-LATIL, Jeanne-Marie MEMBRÉ, Eric OSWALD, Nadia OULAHAL, Pascal PIVETEAU, Sabine SCHORR-GALINDO, Régine TALON, Isabelle VILLENA
- Coordination scientifique de l'Anses

Était absente ou excusée : Florence DUBOIS-BRISSONNET

Étaient présents le 18 septembre 2024 - Après-midi :

- Membres du comité d'experts spécialisé : Philippe FRAVALO (président de séance), Frédéric AUVRAY, Mickaël BONI, Frédéric BORGES, Gilles BORNERT, Catherine CHUBILLEAU, Monika COTON, Georges DAUBE, Noémie DESRIAC, Michel FEDERIGHI, Michel GAUTIER, Michèle GOURMELON, Sandrine GUILLOU, Stéphane GUYOT, Didier HILAIRE, Nathalie JOURDAN-DA SILVA, Claire LE MARREC, Sandra MARTIN-LATIL, Jeanne-Marie MEMBRÉ, Eric OSWALD, Nadia OULAHAL, Pascal PIVETEAU, Sabine SCHORR-GALINDO, Régine TALON, Isabelle VILLENA
- Coordination scientifique de l'Anses

Était absente ou excusée : Florence DUBOIS-BRISSONNET

Présidence

Philippe FRAVALO assure la présidence de la séance pour la journée.

1. ORDRE DU JOUR

L'expertise ayant fait l'objet d'une finalisation et d'une adoption des conclusions est la suivante :

1. Mise à jour d'une fiche de description de danger biologique transmissible par les aliments relative au virus de l'hépatite E (n° 2024-MPEX-0018).

2. GESTION DES RISQUES DE CONFLIT D'INTERETS

Le résultat de l'analyse des liens d'intérêts déclarés dans les DPI et de la saisine n° 2024-MPEX-0018 à l'ordre du jour n'a pas mis en évidence de risque de conflit d'intérêts.

En complément de cette analyse, le président demande aux membres du CES s'ils ont des liens voire des conflits d'intérêts qui n'auraient pas été déclarés ou détectés. Les experts n'ont rien à ajouter concernant les points à l'ordre du jour de cette réunion.

3. SYNTHESE DES DEBATS, DETAIL ET EXPLICATION DES VOTES, Y COMPRIS LES POSITIONS DIVERGENTES

3.1. Mise à jour d'une fiche de description de danger biologique transmissible par les aliments relative au virus de l'hépatite E (n° 2024-MPEX-0018)

Le président vérifie que le quorum est atteint avec 24 experts sur 26 ne présentant pas de risque de conflit d'intérêts. Le vote se déroule le matin, et M. Federighi est absent au moment du vote.

Contexte

Afin d'aider les professionnels de la filière agroalimentaire à maîtriser la sécurité sanitaire des aliments et à rédiger des guides de bonnes pratiques d'hygiène, l'Anses met à leur disposition des fiches de description des dangers biologiques transmissibles par les aliments. L'Anses s'est autosaisie le 7 février 2024 pour effectuer la mise à jour de la fiche de description de danger biologique transmissible par les aliments relative au virus de l'hépatite E.

Organisation de l'expertise

L'expertise a été réalisée dans le respect de la norme NF X 50-110 « Qualité en expertise – Prescriptions générales de compétence pour une expertise (janvier 2024) ».

L'expertise collective a été réalisée par le comité d'experts spécialisé (CES) « Évaluation des risques biologiques dans les aliments » (BIORISK) sur la base de la fiche de danger de 2010 et de travaux de mise à jour par le CES BIORISK au cours de la mandature 2015-2018. Sur la base d'une fiche rédigée par quatre rapporteurs, les travaux ont été présentés au CES tant sur les aspects méthodologiques que scientifiques entre le 20 février et le 18 septembre 2024. Les conclusions ont été adoptées par le CES BIORISK réuni le 18 septembre 2024.

Synthèse des discussions

La fiche de danger biologique transmissible par les aliments, relative au virus de l'hépatite E a été mise à jour. Les modifications ont ainsi porté notamment sur les caractéristiques et sources du virus de l'hépatite E, l'actualisation des données épidémiologiques, l'analyse de l'efficacité des traitements d'inactivation en milieu industriel et la formalisation de recommandations.

Conclusions de l'expertise collective

À l'issue des débats, le Président propose une étape formelle de validation avec délibération et vote. Il rappelle que chaque expert donne son avis et peut exprimer une position divergente. Vingt-quatre experts sont présents au moment de la délibération sur les vingt-six qui peuvent prendre part au vote. Les experts adoptent à l'unanimité des présents les conclusions de l'expertise relative à la mise à jour d'une fiche de description de danger biologique transmissible par les aliments relative au virus de l'hépatite E.

M. Philippe FRAVALO
Président du CES BIORISK 2022-2026